

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 27 septembre 2018 à 20 h 30

Etaients présents :

Mmes : ETIEN-HERNANDEZ-LAKRICHI-MARTY-PETIOT-VIALATTE-VIRGILI-MM :DIMILTA-ENJALBERT-FABRE-FLEURY-MARIOJOULS-RAYNAUD-SERIEYS-

Absents excusés et représentés : Mmes AZEMA- JOLY - MM. ALBOUY-BENAZECH- PUECH.

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Christine.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Décision

En application de la délégation attribuée par le Conseil Municipal en date du 29 mars 2014, Monsieur le Maire décide de louer à Madame Fabienne SMONDACK épouse CAMMAGRE, l'appartement n°2 de l'ancien presbytère de Burlats à compter du 27 juillet 2018 pour un loyer mensuel de 450 € qui sera demandé à compter du 1^{er} août 2018 ; une gratuité étant accordée du 27 au 31 juillet 2018

Le bail signé avec l'intéressé mentionnera les conditions particulières.

Instauration RIFSEEP pour cadre d'emplois agents de maîtrise

Suite à l'embauche d'un agent de maîtrise, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour ce nouveau cadre d'emplois et autorise Monsieur le Maire à procéder aux attributions individuelles dans la limite des crédits votés.

Modification des statuts de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux -Réseaux de chaleur

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la modification des statuts de la communauté de communes portant sur la compétence facultative « Création et gestion des réseaux de chaleur bois d'intérêt communautaire » et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour engager les démarches et signer toute pièce afférente à ce dossier.

Attribution subvention exceptionnelle

Afin de participer au financement de la manifestation « découverte du métier de sapeurs-pompiers » organisée le 15 septembre 2018 à Lacrouzette par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lacrouzette, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de 150 € à cette association. Les crédits seront prélevés à l'article 6574.

Acquisition terrains « La Plano »

Suite à la création d'une placette de retournement pour desservir la nouvelle zone urbanisée de la « Plano », le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir moyennant le prix de 5€ le m², les terrains nécessaires appartenant à M. et Mme COMBES André et à Mme BERTHOMIEU Andrée et autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

Mise en place Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Considérant la nécessité d'actualiser la base de données détenue par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn relative aux Points d'Eau Incendie situés sur le territoire de la Commune, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- Rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie,
- Faire réaliser les contrôles techniques annuels pour les PEI publics sous pression et s'assurer que les contrôles techniques des PEI sous pression privés sont réalisés
- Réaliser les conventions avec les propriétaires des PEI privés

.../...

Cession parcelle « La Ramière »

Afin que la Ville de Castres soit propriétaire de l'ensemble du périmètre de protection immédiate du captage du « Bridou » situé sur la Commune de Burlats, le Conseil Municipal accepte de céder à l'euro symbolique à la Commune de Castres la parcelle cadastrée section AL n° 184 d'une superficie de 507 m² située lieu-dit « La Ramière ».

Cette cession est consentie sous réserve que soient maintenues toutes les activités existantes et les activités de pleine nature (canotage, pêche ...).

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15